

PROJET HOTELIERS D'ENVERGURE

Critères de sélection et d'analyse des projets	Pour INFO		notation	Critères obligatoires	Critères retenus pour l'analyse globale comparative	
	CNS	FA			OUI	Valorisation
Entreprise ayant moins de 3 ans d'activité	X		0-5	x		0 : critère non rempli 5 points : critère rempli
Entreprise régulièrement inscrite au RCS ou au RM de La Réunion	X		0-5	x		0 : critère non rempli 5 points : critère rempli
Labellisation ;	X		0-5	x		0 : critère non rempli 5 points : critère rempli
pour les grandes entreprises, présentation d'un argumentaire lié à l'incitativité des aides.	X		0-5	x		0 : critère non rempli 5 points : critère rempli
Classement de 3 étoiles minimum	X		0-15	x		
Classement 3 étoiles					x	5 points
Classement 4 étoiles					x	10 points
Classement 5 étoiles					x	15 points
grande qualité environnementale (4 sous-critères sont définis : gestion et maîtrise de l'énergie, gestion de l'eau, production d'énergies renouvelables, gestion des déchets)	X		0-15	x		
deux sous-critères					x	5 points
trois sous-critères					x	10 points
quatre sous-critères					x	15 points
grande qualité architecturale : signature architecturale de l'hôtel (architecte / designer ayant des références en matière d'hôtellerie) intégration paysagère du bâtiment en harmonie avec son contexte naturel (respect les particularités des paysages, préservation les sites sensibles). Dans le cas d'une construction neuve, le Maître d'ouvrage s'assurera donc en premier lieu de choisir un site approprié à l'échelle de la construction. Mettre en valeur le patrimoine culturel et l'identité réunionnaises : les éléments tout aussi décoratifs que fonctionnels propres à l'architecture créole réunionnaise doivent intégrer la conception du bâtiment.	X		0-5	x		
Des points supplémentaires seront accordés selon la qualité architecturale : qualité des matériaux, recours à des matériels traditionnels locaux, technique/conception innovante, éco-construction, construction bioclimatique, architecte/designer de renommée internationale ayant des références en matière d'hôtellerie					x	Variation de 0 à 15
grande capacité : zone balnéaire : minimum 80 chambres, zone urbaine : minimum 40 chambres, zone des hauts : minimum 25 chambres.	X		0-5	x		0 : critère non rempli 5 points : critère rempli
créateur d'emplois : 1 emploi minimum / 3 chambres pour les classements 3 étoiles, 1 emploi minimum / 2 chambres pour les classements 4* et 5*.	X		0-5	x		0 : critère non rempli 5 points : critère rempli
Compétences professionnelles et qualification des dirigeants de la société d'exploitation (formation, diplômes, expérience) : Formation et diplôme en gestion hôtelière		X	0-15	x		
Formation et diplôme en gestion hôtelière					x	5 points
Expérience avérée (plusieurs établissements), à minima 5 ans d'expérience					x	10 points
Expérience au sein de grands groupes et de grande enseigne					x	15 points
Opportunité technique et économique du projet (hors critères listés supra)			0-10			
Ce critère sera analysé à partir du business plan transmis et notamment: - les moyens techniques, financiers, humains et matériels mobilisés ; - la capacité technique et financière du candidat et ses références dans des opérations du même type ainsi que le délai prévisionnel du lancement de l'opération; - exploitation par une enseigne/marque de renommée (nationale/internationale)					x	0 point : critère non rempli Variation de 5 à 15

Dès lors que les critères obligatoires seront remplis par le projet, les critères retenus pour l'analyse globale comparative feront l'objet d'une analyse